

Le fait du jour

## « Il est presque aussi difficile de reculer que d'avancer vers la mer »

Propos recueillis par Raphaëlle Gourin



*Emmanuel Alzuri, maire de Bidart à la plage du Centre, l'un des rares sites où la commune mène une lutte active contre le recul du trait de côte. ÉMILIE DROUINAUD / SO*

**Parmi les communes du littoral basque, Bidart fait partie des plus touchées par l'érosion. Son maire était convié à témoigner jeudi au ministère de la Transition écologique**

Emmanuel Alzuri est maire de Bidart, l'une des communes basques les plus touchées par l'érosion. Le recul du trait de côte s'y lit à l'œil nu, année après année. En charge de ces problématiques au sein de la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB), l'élu, également membre du Comité national du trait de côte, était invité à témoigner au ministère de la Transition écologique ce jeudi, parmi d'autres élus qui ont fait appel au Fonds vert, un dispositif fléché pour aider les territoires à s'adapter au changement climatique.

## **Pour faire face au recul du trait de côte, quelles stratégies avez-vous adoptées ?**

Sur la Côte basque, nous avons défini ensemble une stratégie de gestion des risques littoraux et avons engagé depuis plusieurs années un travail pour cartographier le recul du trait de côte. Défendre et lutter activement, laisser la nature œuvrer, se replier : sur nos 35 kilomètres de littoral, nous avons tous les scénarios. À Bidart, par exemple, le parti pris est de renforcer uniquement les ouvrages de défense qui existaient déjà. Sur d'autres sites, au contraire, nous les démontons et renaturons. Ailleurs, nous choisissons de laisser faire.

## **S'adapter, cela passe par de la relocalisation d'infrastructures en retrait du littoral. Concrètement, comment faites-vous ?**

Nous, collectivités, devons nous adapter en premier lieu à un empilement de règles qui se révèlent contreproductives dans certains cas. Je ne mets surtout pas en cause la loi littoral. Elle est protectrice et c'est très bien. Mais ces règles qui figent la constructibilité sur une bande de 100 mètres entravent la relocalisation. Parfois, il est presque aussi difficile de reculer que d'avancer vers la mer. Même arriver à désimperméabiliser et à renaturer dans ces zones peut être très compliqué alors que ça va dans le bon sens. Au ministère, j'ai voulu insister sur ce besoin de souplesse, d'agilité, qui nous ferait gagner du temps. Un régime dérogatoire, supervisé par l'État, est notamment prévu dans le cadre des PPA [projets partenariaux d'aménagement, NDLR] signés avec l'État à Saint-Jean-de-Luz et pour Bidart-Guéthary, mais certains blocages demeurent.

**Un inventaire des locaux situés dans des zones littorales inhabitables à l'horizon 2028, 2050 et 2100 est paru début avril. Au Pays basque, plus de 30 bâtiments divers et plus de 60 maisons et appartements seraient concernés à court terme. La question sous-jacente des indemnisations se pose. Est-ce une inquiétude pour vous ?**

Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de fonds fléchés. À Bidart, les dernières maisons qui se sont vendues en front de mer, c'était plusieurs millions d'euros. À chaque vente, on se borde pour éviter les contentieux. On reçoit les acheteurs en mairie avec nos avocats, on leur explique bien l'avancée de l'érosion mais ces biens continuent de se vendre à des montants faramineux. Est-ce qu'on va devoir indemniser ces gens qui achètent à ces prix et en connaissance de cause ? Ce serait un accident industriel pour les finances publiques : ça semble inenvisageable.

Publié le 20/04/2024 – Sud-Ouest – Raphaëlle Gourin